

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce sixième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un, dès 19 h 30 et à laquelle sont présent(e)s : Mesdames les conseillères Mei-Lin Yee, Liliane Besner, Martine André ainsi que Messieurs les conseillers David Yee, Gilles Massey et Jacques Ostiguy, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Madame Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente et agit en tant que secrétaire de cette séance.

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2021-12-187

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire dépose l'ordre du jour.

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

- Interdiction stationnement de la rue Besner (entre Dumberry et des Pionniers)

PAROLE AU MAIRE

Monsieur Tremblay mentionne que les prochaines séances du conseil seront filmées à compter de janvier 2022.

Il veut changer le dynamisme des séances du conseil en y apportant une vulgarisation des différentes résolutions.

Le conseil est en train de faire une mise à jour des différents dossiers tel que la protection du boisé, la finalité de la TECQ 2014-2018, le dossier d'Hydro Québec avec l'achat du parc lumineux, la rencontre des comptables de la Municipalité, le dossier de congédiement de l'ancien directeur général, et encore beaucoup d'autres dossiers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Construction d'une maison neuve sur Besner, pourquoi n'a-t-elle pas deux garages comme les autres;
- Peut-on avoir réponse aux questions posées lors de l'assemblée sur le procès-verbal;
- Position du conseil municipal sur la poursuite du directeur général;
- Facturation des bacs homologués de 2019;
- Subvention FAAC;
- Micros pour les élus lors de l'enregistrement;
- Traverse piétonnière entre des Pionniers et de la Croix;
- Demande d'arrêt au coin des Rigolets et St-Charles.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

GREFFE

2021-12-188

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,
appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-189

ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les séances se déroulent normalement au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets, mais qu'exceptionnellement et en fonction des différents décrets gouvernementaux en lien avec le COVID-19, certaines séances pourront se dérouler par vidéoconférence;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront les premiers mercredis de chaque mois et qui débiteront à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets, à Vaudreuil-sur-le-Lac ou par vidéoconférence lorsque requis et exceptionnellement le deuxième mercredi pour le mois de janvier :

- Mercredi 12 janvier 2022
- Mercredi 9 février 2022
- Mercredi 9 mars 2022
- Mercredi 6 avril 2022
- Mercredi 4 mai 2022
- Mercredi 8 juin 2022
- Mardi 5 juillet 2022
- Mercredi 24 août 2022
- Mercredi 7 septembre 2022
- Mercredi 5 octobre 2022
- Mercredi 9 novembre 2022
- Mercredi 7 décembre 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-190

DÉPÔT – DÉCLARATION EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, les élus doivent déclarer à la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, par écrit, les dons, marques d'hospitalité et

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

autres avantages de même nature reçus. La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim avise l'assemblée qu'elle n'a reçu aucune déclaration.

2021-12-191

DÉPÔT – RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 86.08 de la *Loi sur la Commission municipale*, les rapports de la Commission municipale du Québec doivent être déposés à la première séance du conseil dès leur réception;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a procédé à des travaux d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023, et ce, pour l'ensemble des municipalités de moins de 100 000 habitants;

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose les deux rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

RESSOURCES HUMAINES

FINANCES

2021-12-192

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de novembre 2021 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller David Yee,
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de novembre 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste totalisant un montant de 70 660,86 \$ soit :

Chèques émis par la municipalité	29 250,96 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	24 227,64 \$
Salaires nets	17 182,26 \$
TOTAL	70 660,86 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2021-12-193

ADOPTION – LA POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire établir les critères pour identifier et comptabiliser ses dépenses en immobilisations

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

et d'amortissement en instaurant une *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations*;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations*;

D'AUTORISER le maire, Mario Tremblay et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à signer la *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations*, donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-194

AFFECTATION AU SURPLUS NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt #290 et le règlement d'emprunt #265 sont entièrement remboursés, la date d'échéance étant dépassée;

CONSIDÉRANT QUE la taxation annuelle de ces règlements excède les montants remboursés en capital et intérêts;

CONSIDÉRANT QUE les soldes de ces deux règlements représentent une somme de 8 751,34 \$ pour le règlement d'emprunt #290 et une somme de 8 629,28 \$ pour le règlement d'emprunt #265 et que ces montants ont été perçus par l'ensemble de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee
ET RÉSOLU

DE TRANSFÉRER ces sommes perçues en trop à l'excédent non affecté pour un montant total de 17 380,62 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-195

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac :

S'ENGAGE à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

S'ENGAGE à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

APPROUVE le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux # 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

S'ENGAGE à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

S'ENGAGE à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ATTESTE par la présente résolution que la programmation de travaux # 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

SERVICES URBAINS

2021-12-196

AUTORISATION – ACQUISITION D'UN RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

CONSIDÉRANT l'offre écrite d'Hydro-Québec datée du 14 novembre 2018 relativement à l'acquisition d'un réseau d'éclairage public appartenant à celle-ci, sur notre territoire;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-073;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat n'a jamais été signé;

CONSIDÉRANT QU'il existe un écart significatif entre le tarif normal et le tarif général G (réduit) applicable aux municipalités qui sont propriétaires de leurs équipements lumineux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rendre ledit contrat rétroactif à avril 2019 conformément à la résolution 2019-04-073 concernant la tarification de l'électricité applicable à l'Acheteur;

CONSIDÉRANT QUE ce réseau d'éclairage public est établi en fonction de l'inventaire effectué suite à l'envoi de la résolution de 2019, pour un total de 116 luminaires (ci-après le « Réseau »);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces informations, le prix de vente du Réseau au montant de 26 100 \$ (225 \$ X 116 luminaires) avant-taxes a été fourni par Hydro-Québec pour procéder à l'acquisition du Réseau;

Il est proposé par la conseillère Jacques Ostiguy,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

DE FAIRE l'acquisition de 116 luminaires auprès d'Hydro-Québec au prix de 225 \$ chacun, plus les taxes applicables.

D'ACCEPTER que le tarif de service général d'éclairage public (avec le tarif général G de petite puissance) s'applique rétroactivement à la date de la première résolution échangée avec Hydro-Québec, c'est-à-dire, au 9 avril 2019 comme mentionné dans la résolution 2019-04-073.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Anne-Marie Duval, à signer le contrat de vente de réseau d'éclairage public conforme au contrat-type fourni par Hydro-Québec, en faisant les adaptations nécessaires;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser une somme maximale de 30 008,48 \$ taxes incluses, à même le budget de fonctionnement conditionnellement et de façon concomitante à l'annulation ou le remboursement par le Vendeur de la facture du 8 juin 2021 au montant de 87 821,71 \$ ainsi que l'annulation ou le remboursement par le Vendeur des factures subséquentes après le 8 juin 2021 selon le tarif de service complet d'éclairage public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-197

**RATIFICATION RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – LA MOPPE
MAGIQUE INC. – ENTRETIEN GÉNÉRAL 2021-2022**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-009 octroyant le contrat à l'entreprise La Moppe magique inc. pour l'entretien général de la Municipalité pour 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se terminait le 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la possibilité de renouveler le contrat pour 2021-2022;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le renouvellement de contrat avec l'entreprise La Moppe magique inc. selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission jusqu'au 30 septembre 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la somme maximale de 60 000 \$ incluant les taxes à l'entreprise La Moppe magique inc. à même le poste budgétaire d'entretien dans chaque service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-198

**RATIFICATION ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE
PAIEMENT – TRAFIC INNOVATION – ACHAT DE RADARS
PÉDAGOGIQUES**

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat à Trafic Innovation pour l'achat et l'installation de radars pédagogiques sur le territoire de la municipalité, résolution 2021-07-138;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un poteau afin de fixer convenablement l'un des radars à une installation conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de ce poteau est de 1 523,42\$;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à signer l'ordre de changement numéro 1 et à payer à l'entreprise Trafic Innovation un montant maximal de 1 523,42 \$;

D'AUTORISER QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim applique la dépense totale de cet achat, un montant maximal de 11 468,76 \$ au poste 23-070-00-726.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2021-12-199

DEMANDE DE DÉLAI – MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – CONCORDANCE RÈGLEMENT 167-15-1

CONSIDÉRANT la résolution 2021-02-042 demandant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai pour se concorder au règlement 167-15-1;

CONSIDÉRANT l'ordonnance reçue le 12 avril 2021 prolongeant le délai jusqu'au 15 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac ne sera pas en mesure de compléter pour le 15 décembre prochain, l'élaboration et l'adoption d'un règlement de concordance, à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 167-15-1 de la M.R.C. Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE cette tâche n'a pu être effectuée compte tenu, entre autres, du départ de la personne compétente en urbanisme, à l'emploi de la municipalité, chargée de coordonner l'élaboration d'un tel règlement, ainsi que du professionnel, mandaté à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les inconvénients organisationnels découlant de la pandémie, ainsi que la tenue d'un scrutin municipal à l'automne 2021, ont considérablement ralenti et compliqués l'élaboration et l'adoption d'un tel règlement;

CONSIDÉRANT l'imminence de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de 3e génération (SADR3), le 2 décembre prochain, qui enclenchera à nouveau, la nécessité d'un exercice de concordance du cadre de planification et de la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'effort financier et en ressources humaines, pour un tel exercice, est non négligeable pour la municipalité, et qu'il serait alors approprié de combiner ces deux obligations, dans un même mandat;

CONSIDÉRANT la prérogative accordée à la Ministre, en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,
appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

QUE le conseil demande l'obtention d'un délai supplémentaire jusqu'au 15 décembre 2022 auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le but de compléter les règlements de concordance au règlement 167-15-1 de la M.R.C. Vaudreuil-Soulanges, et de faire parvenir une copie de la présente résolution à la M.R.C. de Vaudreuil Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2021-12-200

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par le conseiller David Yee
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à signer au nom de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022;

DE CONFIRMER que monsieur David Yee est l'élu responsable des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

AFFAIRES DIVERSES

2021-12-201

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – CSUR LA TÉLÉ – CAPTATION ET WEBDIFFUSION DES SÉANCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT le projet de loi numéro 49 modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Vaudreuil-sur-le-Lac désire capter et webdiffuser les séances en 2022;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Csur la télé;

Il est proposé par le conseiller David Yee,
appuyé par la conseillère Mei-Line Yee
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à la coopérative Csur la télé selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission jusqu'au 31 décembre 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la somme maximale de 10 000 \$ incluant les taxes à la coopérative Csur la télé à même le budget de fonctionnement, conditionnellement à l'adoption du budget 2022 par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Politique familiale;
- Comité de surveillance de quartier;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

- Affichage du poste au loisirs;
- Octroi de contrat pour déneigement des bornes fontaines;
- Octroi de contrat déneigement de la patinoire;
- Installation de caméra dans le parc ainsi que dans l'hôtel de ville et bureaux des employés;
- Revenu de contravention sur Besner, récupération par la municipalité;
- Arbres frênes, suivi de dossier;
- Plan de concordance avec la MRC – densité;
- Changement de comportement des automobilistes suite au radar.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La conseillère Liliane Besner mentionne que le conseil municipal est en apprentissage et aux citoyens d'être patients.

La conseillère Martine André demande des explications concernant la TECQ 2019-2023.

Le maire réitère les propos de Mme Berner concernant l'apprentissage que le conseil municipal est en train de faire.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 44 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,
appuyé par la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 6 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Le maire

Anne-Marie Duval

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*